formation-ARC.Suisse

Descriptif de formation

Mardi 23 mars 2027 – 9h00 à 17h00

Loi sur la durée du travail (LDT) - formation pour collaborateurs de La Poste

Notions de base techniques de la LDT, pour planificateur, répartiteur et collaborateurs des commissions du temps de travail

Objectifs
Je…

- ➔ situe la LDT et l'OLDT dans le droit fédéral et retrouve les textes de référence
- ➔ détermine si une entreprise, une unité ou un poste est soumis à la LDT
- ➔ maîtrise la terminologie et les formes de participation des travailleurs
- ➔ calcule la durée du travail d'un tour de service
- ➔ applique les règles de durée maximale et calcule les bonifications de nuit
- ➔ identifie le travail supplémentaire et les dépassements, leur compensation et indemnisation
- ➔ vérifie la conformité des tours de service et de repos, y compris prolongations et réductions
- ➔ applique les règles de pauses et d'interruptions de travail
- ➔ gère les jours de compensation, jours et dimanches de repos et leur réduction en cas d'absence
- ➔ mets en œuvre les règles du service de piquet
- ➔ respecte les obligations de planification et de communication des services
- ➔ applique le régime des vacances et sa réduction en cas d'absence
- ➔ situe les dispositions exceptionnelles par secteur et apprécie les outils de contrôle

Contenu
Cette formation présente la Loi fédérale sur la durée du travail dans les entreprises de transports publics (LDT) et son ordonnance (OLDT). Elle en pose les fondements — place dans le droit fédéral, rôle de l'OFT — puis clarifie la terminologie et le champ d'application. Le cœur du cours détaille la durée du travail, tours de service, pauses, tours et temps de repos, jours de compensation, jours et dimanches de repos, service de piquet. Elle aborde enfin la planification des services, les vacances, les dispositions exceptionnelles par secteur et les outils de contrôle, avec de nombreux exemples chiffrés.

Animation
Marc Striffeler, Ingénieur en mobilité | Manager en transports publics diplômé

Public cible, nombre de participant·e·s
Planificateurs, répartiteurs et collaborateurs des commissions du temps de travail dans le cadre de la Poste
Limité à 16 personnes

Lieu
Salle Syna, Route du Petit-Moncor 1a, 1752 Villars-sur-Glâne, Tél. : 026 409 78 20

Inscription et désistement
Inscription : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.
Désistement (sans conséquences financières) : jusqu'au **lundi 22 février 2027** au plus tard, à l'adresse suivante : arc@travailsuisse.ch.

Frais
Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :
- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : 605.- (documentation de cours et repas inclus)